

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CIAS

Compte-rendu

Le MARDI 23 JUIN 2020,

A 18h50, 27 boulevard du Colonel Aubry - BRESSUIRE

Le 23 juin deux mille vingt, à dix-huit heures cinquante, le Conseil d'Administration du C.I.A.S. de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais s'est réuni, dans la salle de réunions, située 27 boulevard du Colonel Aubry à Bressuire, sous la présidence de Mme Martine Chargé-Baron, Vice-Présidente.

Membres : 23 Quorum : 12

ETAIENT PRESENTS
(13) Mme CHARGE-BARON, M. BOURREAU, Mme DELAIRE, Mme DUBIN, Mme DUFAURET, M. GEFFARD, M. GUILLERMIC, Mme MERCERON, Mme MORANDEAU, Mme REGNIER, Mme REVEAU, M. de TROGOFF, Mme VERDON,

ABSENTS EXCUSES
(10) M. BERNIER, M. BIROT, Mme BREMAUD, Mme FERCHAUD, Mme FOUILLET, M. GIRAUD, Mme PUAUT, Mme RABILLOUD, Mme VRIGNAUD M. YOU

POUVOIRS /

Date de la convocation 16 juin 2020

Secrétaire de séance Mme GATARD

ORDRE DU JOUR

1. ASSEMBLEES

- 1.1. Approbation du Procès-verbal du précédent conseil 1

2. DELIBERATIONS

2.1. Finances

- 2.1.1 Budget principal du CIAS : DM 1 2
2.1.2 Budget principal du CIAS : Approbation compte de gestion 2019 3
2.1.3 Budget principal CIAS : vote compte administratif et affectation résultats 4
2.1.4 Budget annexe repas à domicile : approbation compte de gestion 2019 6
2.1.5 Budget annexe repas à domicile : vote compte administratif et affectation résultats 7
2.1.6 Budget annexe SAAD : compte de gestion 2019 9
2.1.7 Budget annexe SAAD : compte administratif 2019 10
2.1.8 Budget annexe SAAD : proposition d'affectation des résultats 11
2.1.9 Budget annexe SSIAD : compte de gestion 2019 12
2.1.10 Budget annexe SSIAD : compte administratif 2019 (ERRD) 13
2.1.11 Budget annexe SSIAD : proposition d'affectation des résultats 14
2.1.12 Budget annexe logements de stabilisation : compte de gestion 2019 15
2.1.13 Budget annexe logements de stabilisation : compte administratif 2019 16
2.1.14 Budget annexe logements de stabilisation : proposition affectation résultats 17
2.1.15 Budget annexe logements CHRS : compte de gestion 2019 18
2.1.16 Budget annexe logements CHRS : compte administratif 2019 19
2.1.17 Budget annexe logements CHRS : proposition affectation résultats 20
2.1.18 Budget annexe SSIAD : Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses 2020 (EPRD) 21

2.2. Ressources Humaines

- 2.2.19 Attribution d'une prime exceptionnelle "crise sanitaire COVID" 22
2.2.20 CUF Pôle logement 23

2.3. Affaires générales

- 2.3.21 Modification de la délégation au Président relative aux marchés publics 25

2.4. Maintien à domicile

- 2.4.22 SAAD : Tarif CPAM 26
2.4.23 SAAD et SSIAD : Avenant n°1 à la convention CEFRAS 27

1. ASSEMBLEES

1.1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU PRECEDENT CONSEIL

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Le procès-verbal du Conseil d'administration du 20 février 2020 est approuvé à l'unanimité.

2. DELIBERATIONS

2.1. FINANCES

2.1.1. Budget principal du CIAS : DM 1

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de réaliser un virement de crédits pour rembourser au budget principal de la CA2b l'hébergement de l'office 365 des exercices 2018 et 2019 régularisé sur l'exercice 2020. Dépense non prévue initialement

600- CIAS-BUDGET PRINCIPAL- Décision modificative n°1

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Budgétisé (BP+DM)	Montant DM proposé	Budget après DM
022			DEPENSES IMPREVUES	2 000,00 €	-500,00 €	1 500,00 €
	022	02	Dépenses imprévues	2 000,00 €	-500,00 €	1 500,00 €
65			AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	100,00 €	500,00 €	600,00 €
	651	02	Redevances et droits	30,00 €	500,00 €	530,00 €
TOTAL					-	€

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

D'approuver la décision modificative n°1 ci-dessus.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.2. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - Approbation du Compte de Gestion 2019

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget principal du CIAS, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2019.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2019 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2019

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2019 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget principal du CIAS afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2019 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	40 392,93	437 211,07	477 604,00
Titres de recettes émis (b)	584,76	276 116,38	276 701,14
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	584,76	276 116,38	276 701,14
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	40 392,93	437 211,07	477 604,00
Mandats émis (f)	2 071,44	262 608,82	264 680,26
Annulations de mandats (g)		2 551,94	2 551,94
Dépenses nettes (h = f - g)	2 071,44	260 056,88	262 128,32
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		16 059,50	14 572,82
(h - d) Déficit	1 486,68		

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques**
- **D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2019,**
- **De constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.3. BUDGET PRINCIPAL DU CIAS - Vote du Compte Administratif et Affectation des résultats

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de valider le compte administratif du budget principal du CIAS pour l'année 2019, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget principal du CIAS pour l'exercice 2019 a été arrêté au 31/12/2019 Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Budget principal du CIAS : Compte administratif 2019				
Fonctionnement			CA 2019	
	Dépenses	011 : Charges à caractère général	49 611,66 €	
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	209 605,36 €	
		65 : Autres charges de gestion courante	255,10 €	
		67 : Charges exceptionnelles	0,00 €	
		68 : Dotations aux amortissements	584,76 €	
		TOTAL DEPENSES 2019	260 056,88 €	
	Recettes	64 : Remboursements charge en personnel	208,54 €	
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	275 089,89 €	
		74 : Dotations et participations	0,00 €	
		75 : Autres produits de gestion courante	814,23 €	
		77 : Produits exceptionnels	3,72 €	
			TOTAL RECETTES 2019	276 116,38 €
			RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019	16 059,50 €
		REPRISE RESULTAT ANTERIEUR	142 013,07 €	
	RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE	158 072,57 €		
Investissement	Dépenses		2 071,44 €	
	Recettes		584,76 €	
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	- 1 486,68 €	
		REPRISE RESULTAT ANTERIEUR	39 807,93 €	
	RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULE	38 321,25 €		

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2019 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget principal	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 (1)	RESULTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2019 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 (3=1+2)
Investissement	- 1 486,68 €	39 807,93 €	38 321,25 €
Fonctionnement	16 059,50 €	142 013,07 €	158 072,57 €
TOTAL	14 572,82 €	181 821,00 €	196 393,82 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Excédent cumulé de Fonctionnement 2019	158 072,57 €
Solde d'investissement	38 321,25 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2020 au R/001	38 321,25 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2020	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	158 072,57 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002	0,00 €

Conformément à la réglementation, le Président n'assiste pas au vote de la présente délibération.

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,**
- **D'arrêter les résultats définitifs 2019 tels que résumés ci-avant,**
- **De déclarer les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.**
- **D'affecter les résultats cumulés 2019 comme indiqués ci-avant :**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.4. BUDGET ANNEXE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - Approbation du Compte de Gestion 2019

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : il s'agit de valider le compte de gestion concernant le budget annexe du portage de repas à domicile, présenté par le comptable du centre des finances publiques pour l'année 2019.

Vu le Code l'Action Sociale et des Familles,

VU le compte de gestion rendu par Monsieur le comptable du centre des finances publiques, qui comprend la situation comptable à la date du 31/12 /2019 et les recettes et dépenses au 31 décembre 2019

VU le détail des opérations finales de l'exercice 2019 établi au regard du compte susmentionné.

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du compte de gestion susvisé et les autorisations de recettes et de dépenses délivrées pendant le dit exercice.

Monsieur le Comptable du centre des finances publiques du CIAS du Bocage Bressuirais a communiqué le compte de gestion de l'exercice 2019 du budget annexe du portage de repas afin que le Conseil d'Administration puisse procéder à son examen et formuler, éventuellement, toutes observations ou réserves jugées utiles.

Le compte de gestion pour l'année 2019 est conforme aux résultats du compte administratif.

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	89 903,28	1 061 205,19	1 151 108,47
Titres de recettes émis (b)	23 701,97	1 035 097,35	1 058 799,32
Réductions de titres (c)		8 813,49	8 813,49
Recettes nettes (d = b - c)	23 701,97	1 026 283,86	1 049 985,83
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	89 903,28	1 061 205,19	1 151 108,47
Mandats émis (f)	23 834,20	1 065 548,29	1 089 382,49
Annulations de mandats (g)		95 157,93	95 157,93
Dépenses nettes (h = f - g)	23 834,20	970 390,36	994 224,56
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		55 893,50	55 761,27
(h - d) Déficit	132,23		

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le compte de gestion tel que présenté par le comptable du centre des finances publiques
- D'arrêter les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement tels que constatés dans le compte de gestion de l'exercice 2019,
- De constater que les résultats du compte de gestion de l'exercice 2019 sont conformes à ceux du compte administratif dudit exercice ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.5. BUDGET ANNEXE DU PORTAGE DE REPAS A DOMICILE - Vote du Compte Administratif et Affectation des résultats

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Référent technique : Ludovic HAY

Commentaire : Il s'agit de valider le compte administratif du budget annexe du portage de repas à domicile pour l'année 2019, ainsi que l'affectation des résultats.

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles

Le compte administratif du budget annexe du portage de repas à domicile pour l'exercice 2019 a été arrêté au 31/12/2019

Il est présenté selon la nomenclature M14.

Les résultats sont en concordance avec le compte de gestion du comptable du centre des finances publiques.

Budget annexe du portage de repas au domicile : Compte administratif 2019			
			CA 2019
Fonctionnement	Dépenses	011 : Charges à caractère général	546 773,38 €
		012 : Charges de personnel et frais assimilés	405 470,81 €
		65 : Autres charges de gestion courante	2 403,82 €
		66 : Charges financières	272,72€
		67 : Charges exceptionnelles	240,00 €
		68 : Dotations aux amortissements	15 229,63 €
	TOTAL DEPENSES 2019		970 390,36 €
	Recettes	64 : Remboursements charge en personnel	139,12 €
		70 : Produits des services, du domaine et ventes	995 969,35 €
		74 : Dotations et participations	29 831,81 €
		75 : Autres produits de gestion courante	301,44 €
		77 : Produits exceptionnels	42,14 €
		TOTAL RECETTES 2019	
	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019		55 893,50 €
REPRISE RESULTAT ANTERIEUR		- 29 831,81 €	
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT CUMULE		26 061,69 €	

Investissement	Dépenses		23 834,20 €
	Recettes		23 701,97 €
		RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019	- 132,23 €
		REPRISE RESULTAT ANTERIEUR	16 201,28 €
		RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT CUMULE	16 069,05 €

Il est proposé d'adopter le compte administratif 2019 dont les résultats d'exécution sont présentés ci-après :

Budget annexe Portage de repas	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2019 (1)	RESUTATS ANTERIEURS REPRIS EN 2019 (2)	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2019 (3=1+2)
Investissement	- 132,23 €	16 201,28 €	16 069,05 €
Fonctionnement	55 893,50 €	- 29 831,81 €	26 061,69 €
TOTAL	55 761,27 €	- 13 630,53 €	42 130,74 €

Il est proposé d'affecter les résultats définitifs comme suit :

AFFECTATION DES RESULTATS CUMULES	
Excédent de Fonctionnement 2019	26 061,69 €
Solde d'investissement	16 069,05 €
Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
Excédent d'investissement repris en section d'investissement 2020 au R/001	16 069,05 €
Affectation du résultat de fonctionnement cumulé en 2020	
1) Affectation au R/1068 :	0,00 €
2) Report en Fonctionnement au R/002 :	26 061,69 €
3) Déficit de Fonctionnement reporté au D/002 :	

Il est proposé au Conseil d'Administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- D'adopter le compte administratif tel que présenté ci-dessus,
- D'arrêter les résultats définitifs 2019 tels que résumés ci-avant,
- De déclarer les opérations de l'exercice 2019 définitivement closes et d'annuler les crédits dont il n'a pas été fait emploi.
- D'affecter le résultat de fonctionnement 2019 comme indiqué ci-avant

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2.1.6. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE A DOMICILE (601 SAAD)
– Compte de Gestion 2019**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :
Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2019 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	79 685,04	2 108 526,52	2 188 211,56
Titres de recettes émis (b)	6 181,75	2 031 611,00	2 037 792,75
Réductions de titres (c)	0,00	45 388,68	45 388,68
Recettes nettes (d = b - c)	6 181,75	1 986 222,32	1 992 404,07
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	79 685,04	2 108 526,52	2 188 211,56
Mandats émis (f)	33 847,33	2 020 346,72	2 054 194,05
Annulations de mandats (g)	0,00	8 801,36	8 801,36
Dépenses nettes (h = f - g)	33 847,33	2 011 545,36	2 045 392,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	27 665,58	25 323,04	52 988,62

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER** le Compte de Gestion 2019 du Service d'Accompagnement et d'Aide à Domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2.1.7. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE A DOMICILE (601-SAAD)
– Compte Administratif 2019**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :
Il s'agit de voter le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor.

Considérant que le budget du Service d'Accompagnement et d'Aide à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1. Cette année, exceptionnellement il peut être voté au plus tard le 31 Août.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- **De procéder au vote du compte administratif 2019 suivant :**

Budget Annexe SAAD - COMPTE ADMINISTRATIF 2019

			CA Global	CA Tarifé	CA non Tarifé
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	90 722,40 €	82 037,86 €	8 684,54 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 819 028,49 €	1 508 604,52 €	310 423,97 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	101 794,47 €	91 576,07 €	10 218,40 €
		Reprise déficit antérieur	67 614,49 €	67 614,49 €	0,00 €
	TOTAL DEPENSES		2 079 159,85 €	1 749 832,94 €	329 326,91 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 756 686,04 €	1 497 223,51 €	259 462,53 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	226 820,27 €	157 169,31 €	69 650,96 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	2 716,01 €	2 704,33 €	11,68 €
		002 : excédent antérieur reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL RECETTES		1 986 222,32 €	1 657 097,15 €	329 125,17 €
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT		- 92 937,53 €	- 92 735,79 €	- 201,74 €	
Investissement	Dépenses		33 847,33 €		
	Recettes		79 692,79 €		
RESULTAT D'INVESTISSEMENT			45 845,46 €		

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

**2.1.8. BUDGET ANNEXE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT ET D'AIDE A DOMICILE (601-SAAD)
– Proposition d'affectation des résultats**

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :
Il s'agit de voter l'affectation des résultats.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat cumulé excédentaire au 31/12/20219 à hauteur de 45 845,46 €,
Le résultat à reporter sur le budget 2020 s'élève à 45 845,46 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 :
- Résultat 2019 : déficit de - 25 323,04 €

- Résultat Tarifé : déficit de - 25 121,30 €
- Résultat non Tarifé : déficit de - 201,74 €

Considérant le résultat antérieur reporté au budget 2019 par le Conseil Départemental

- Budget Global : déficit de - 67 614,49 €
- Budget Tarifé : déficit de - 67 614,49 €
- Budget non Tarifé : 0 €

Le résultat cumulé au 31/12/2019 est de :

- Tarifé : - 92 735,79 €
- Non Tarifé : - 201,74 €

Soit un déficit cumulé 2019 global de : - 92 937,53 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat d'investissement au compte 001 du budget 2019 pour un montant de 45 845,46 €
- De reporter l'affectation du résultat déficitaire de fonctionnement dans l'attente d'une décision du Conseil Départemental pour un éventuel plan de reprise

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.9. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (602 SSIAD) – Compte de gestion 2019

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2019 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	62 064,36	1 376 910,57	1 438 974,93
Titres de recettes émis (b)	6 331,59	1 352 032,75	1 358 364,34
Réductions de titres (c)	0,00	6 470,35	6 470,35
Recettes nettes (d = b - c)	6 331,59	1 345 562,40	1 351 893,99
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	62 064,36	1 376 910,57	1 438 974,93
Mandats émis (f)	0,00	1 337 278,81	1 337 278,81
Annulations de mandats (g)	0,00	11 305,11	11 305,11
Dépenses nettes (h = f - g)	0,00	1 325 973,70	1 325 973,70
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	6 331,59	19 588,70	25 920,29
(h - d) Déficit			

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 du Service de Soins Infirmiers à Domicile.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.10. BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE SOINS A DOMICILE (602-SSIAD) – Compte Administratif 2019 (ERRD)

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :
Il s'agit de voter le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor. Pour information, dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyen (CPOM), on parle désormais de l'Etat Réalisé de Recettes et de Dépenses (ERRD)

Considérant que le budget du Service de Soins à domicile est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1.
Cette année, exceptionnellement il peut être voté au plus tard le 31 Août.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2019 suivant :

Budget Annexe SSIAD : Compte administratif 2019			
			CA 2019
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	49 187,59 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 178 231,97 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	98 554,14 €
		Sous total dépenses 2019	1 325 973,70 €
		002 : Reprise déficit antérieur	0,00 €
	TOTAL DEPENSES 2019		1 325 973,70 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 268 093,24 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	68 289,08 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	9 180,08 €
		Sous total recettes 2019	1 345 562,40 €
002 : Reprise excédent antérieur		24 397,33 €	
TOTAL RECETTES 2019		1 369 959,73 €	
RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019			43 986,03 €
Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2019	0.00 €
		Sous total recettes 2019	6 331,59 €
	Recettes	001 : Reprise excédent antérieur	56 389,36 €
		TOTAL RECETTES 2019	62 720,95 €
	RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019		

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.11. BUDGET ANNEXE DU SERVICE SOINS DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (602-SSIAD) – Proposition d'affectation des résultats

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter la proposition d'affectation des résultats. Il est précisé que dans le cadre de l'ERRD, la proposition d'affectation des résultats n'est plus soumise à l'approbation de l'ARS.

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : 6 331,59 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 56 389,36 €

Le résultat à reporter sur le budget 2020 au 001 s'élève à 62 720,95 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : 19 588,70 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 24 397,33 €

Le résultat cumulé 2019 à affecter s'élève à 43 986,03 €.

Il est proposé que cette somme soit affectée de la façon suivante :

- 34 262 € en investissement qui correspond à la dotation complémentaire accordée par l'ARS en Décembre 2019 pour l'accompagnement et la mise en place de la télégestion, mais non utilisée en 2019
- Le solde de 9 724,03 € en réserve de compensation

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'adopter l'affectation du résultat d'investissement
- D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.12. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DE STABILISATION (605) – Compte de gestion 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2019 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	725,20	30 093,00	30 818,20
Titres de recettes émis (b)	14,97	27 053,56	27 068,53
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	14,97	27 053,56	27 068,53
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	725,20	30 093,00	30 818,20
Mandats émis (f)	488,97	25 350,06	25 839,03
Annulations de mandats (g)	0,00	151,45	151,45
Dépenses nettes (h = f - g)	488,97	25 198,61	25 687,58
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		1 854,95	1 380,95
(h - d) Déficit	474,00		

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 du budget annexe des logements de Stabilisation.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.13. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DE STABILISATION (605) – Compte Administratif 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor.

Considérant que le budget annexe des logements de Stabilisation est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1. Exceptionnellement, pour cette année, il peut être voté au plus tard le 31 Août

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2019 suivant :

Budget Annexe Logements de Stabilisation : Compte administratif 2019			
			CA 2019
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	2 560,81 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	14 927,65 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	7 710,15 €
		Sous total dépenses 2019	25 198,61 €
		002 : Reprise déficit antérieur	0,00 €
	TOTAL DEPENSES 2019	25 198,61 €	

		Groupe 1 : Produits de la tarification	25 180,00 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	790,00 €
	Recettes	Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	1 083,56 €
		Sous total recettes 2019	27 053,56 €
		002 : Reprise excédent antérieur	0,00 €
		TOTAL RECETTES 2019	27 053,56 €
		RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019	1 854,95 €
Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2019	488,97 €
		Sous total recettes 2019	14,97 €
	Recettes	001 : Reprise excédent antérieur	710,20 €
		TOTAL RECETTES 2019	725,17 €
		RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019	236,20 €

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.14. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DE STABILISATION (605) – Proposition d'affectation des résultats

Rapporteur : André GUILLERMIC
Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter la proposition d'affectation des résultats qui sont repris :

En section d'investissement : en N+1

En section de fonctionnement : Normalement en N+2

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : - 474,00 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 710,20 €

Le résultat à reporter sur le budget 2020 au 001 s'élève à 236,20 € (Budget 608 Pôle logements sous statut CHRS)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : 1 854,95 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 0,00 €

Le résultat à affecter s'élève à 1 854,95 €.

Etant donné que le résultat 2019 du CHRS présente un déficit cumulé de -19 456,23 €, le résultat 2019 des deux budgets présente ainsi un déficit global de - 17 601,28 €.

Il est rappelé qu'à partir de l'exercice 2020, le Centre d'Hébergement d'Urgence, les logements de Stabilisation et les logements du CHRS font l'objet d'un budget unique appelé « Pôle logements sous statut CHRS ». Ce résultat global 2019 déficitaire sera ainsi repris par ce nouveau budget sur l'exercice 2020 ou 2021. Il est proposé qu'il soit financé par l'excédent de 2018 constaté à hauteur de 49 506,50 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter l'affectation du résultat d'investissement**
- **D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.15. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DU CHRS (606) – Compte de gestion 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit d'approuver le compte de gestion 2019 dressé par le comptable des Finances Publiques.

VU le Compte de Gestion établi par le comptable des Finances Publiques,

Considérant la conformité avec les comptes de l'ordonnateur,

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	9 633,11	227 778,09	237 411,20
Titres de recettes émis (b)	6 433,39	192 241,24	198 674,63
Réductions de titres (c)	0,00	0,00	0,00
Recettes nettes (d = b - c)	6 433,39	192 241,24	198 674,63
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	9 633,11	227 778,09	237 411,20
Mandats émis (f)	6 612,79	215 806,34	222 419,13
Annulations de mandats (g)	0,00	0,00	0,00
Dépenses nettes (h = f - g)	6 612,79	215 806,34	222 419,13
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	179,40	23 565,10	23 744,50

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'APPROUVER le Compte de Gestion 2019 du budget annexe du CHRS.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.16. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DU CHRS (606) – Compte Administratif 2019

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter le compte administratif 2019 en conformité avec le compte de gestion dressé par le comptable du Trésor.

Considérant que le budget des logements du CHRS est un budget relevant de l'instruction M22, il convient de voter le compte administratif avant le 30 Avril de l'année N+1. Exceptionnellement, cette année, il peut être voté au plus tard le 31 Août.

Après étude, le compte de gestion dressé par le Comptable du trésor est conforme à la comptabilité de l'ordonnateur.

Il est proposé au conseil d'administration du CIAS du Bocage Bressuirais :

- De procéder au vote du compte administratif 2019 suivant :

Budget Annexe Logements du CHRS : Compte administratif 2019			
			CA 2019
Fonctionnement	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	14 542,67 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	123 814,00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	77 449,67 €
		Sous total dépenses 2019	215 806,34 €
		002 : Reprise déficit antérieur	0.00 €
	TOTAL DEPENSES 2019		215 806,34 €
	Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	180 129,24 €
		Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	11 312,00 €
		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	800,00 €
		Sous total recettes 2019	192 241,24 €
		002 : Reprise excédent antérieur	4 108,87 €
	TOTAL RECETTES 2019		196 350,11 €
	RESULTAT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT 2019		- 19 456,23 €
	Investissement	Dépenses	TOTAL DEPENSES 2019
Recettes		Sous total recettes 2019	6 433,39 €
		001 : Reprise excédent antérieur	3 199,11 €
		TOTAL RECETTES 2019	9 632,50 €
RESULTAT GLOBAL D'INVESTISSEMENT 2019		3 019,71 €	

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.17. BUDGET ANNEXE DES LOGEMENTS DU CHRS – Proposition d'affectation des résultats

Rapporteur : André GUILLERMIC

Agent référent : Ludovic HAY

Commentaire :

Il s'agit de voter la proposition d'affectation des résultats qui sont repris :

En section d'investissement : en N+1

En section de fonctionnement : Normalement en N+2

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : -179,40 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 3 199,11 €

Le résultat à reporter sur le budget 2020 au 001 s'élève à 3 019,71 € (Budget 608 Pôle logements sous statut CHRS)

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Considérant le résultat de l'exercice 2019 : - 23 565,10 €

Considérant que le résultat incorporé au BP 2019 : 4 108,87 €

Le résultat cumulé s'élève à - 19 456,23 €.

Etant donné que le résultat 2019 des logements de Stabilisation présente un excédent cumulé de 1 854,95 €, le résultat 2019 des deux budgets présente ainsi un déficit global de - 17 601,28 €.

Il est rappelé qu'à partir de l'exercice 2020, le Centre d'Hébergement d'Urgence, les logements de Stabilisation et les logements du CHRS font l'objet d'un budget unique appelé « Pôle logements sous statut CHRS ». Ce résultat global 2019 déficitaire sera ainsi repris par ce nouveau budget sur l'exercice 2020 ou 2021. Il être proposé qu'il soit financé par l'excédent de 2018 constaté à hauteur de 49 506,50 €.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter l'affectation du résultat d'investissement**
- **D'adopter l'affectation du résultat de fonctionnement**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.1.18. BUDGET ANNEXE SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE (602-SSIAD) – Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses (EPRD) 2020

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON
Agent référent : Ludovic HAY

*Commentaire : Par manque de formation et d'information, un premier budget prévisionnel 2020 avait été présenté et voté le 17 Octobre 2019.
Mais dans le cadre budgétaire de l'EPRD, la campagne budgétaire est modifiée. Le vote de l'EPRD se réalise désormais après réception du montant de la dotation globale accordée par l'ARS, soit avant le 30 Avril de l'année N. Exceptionnellement cette année, avec la crise sanitaire, le délai a été repoussé au 31 Août.
Il s'agit de présenter les éléments principaux de l'EPRD du Service de Soins Infirmiers à Domicile.
Date limite de transmission à l'Agence Régionale de la Santé (ARS) le 31 Août 2020*

Le budget prévisionnel 2020 du Service de Soins Infirmiers à Domicile s'établit comme suit :

Budget Annexe SSIAD : Budget prévisionnel 2020			
Fonctionnement			BP 2020
	Dépenses	Groupe 1 : Dépenses afférentes à l'exploitation courante	62 300.00 €
		Groupe 2 : Dépenses afférentes au personnel	1 144 200.00 €
		Groupe 3 : Dépenses afférentes à la structure	99 500.00 €
		Sous total dépenses 2020	1 306 000.00 €
		Reprise déficit antérieur	0.00 €
		TOTAL DEPENSES 2020	1 306 000.00 €
Recettes	Groupe 1 : Produits de la tarification	1 240 000.00 €	
	Groupe 2 : Autres produits relatifs à l'exploitation	66 000.00 €	

		Groupe 3 : Produits financiers, produits exceptionnels et produits non encaissables	0.00 €
		Sous total recettes 2020	.00 €
		002 : excédent antérieur reporté	0.00 €
		TOTAL RECETTES 2020	1 306 000.00 €
Investissement	Dépenses		69 477.95 €
	Recettes		69 477.95 €

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- D'annuler le budget prévisionnel 2020 du SSIAD, voté en séance du 17 Octobre 2019
- D'adopter l'EPRD 2020 ci-dessus
- De voter le budget annexe SSIAD conformément à la nomenclature M22 avec un contrôle au niveau du groupe en fonctionnement et du chapitre en investissement.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :

D'ADOPTER cette délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2. RESSOURCES HUMAINES

2.2.19 ATTRIBUTION D'UNE PRIME EXCEPTIONNELLE « CRISE SANITAIRE COVID »

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Murielle BOUET-GIRARDEAU

Commentaire : Il s'agit de valider l'attribution d'une prime exceptionnelle pour les aides à domicile/auxiliaires de vie et aides-soignantes/Infirmières soumises à des sujétions particulières pendant l'épidémie de COVID-19.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, en son article 11,

Vu le décret n°2020-711 du 12 juin 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle aux personnels des établissements et services publics sociaux et médico-sociaux de la fonction publique hospitalière, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique de l'Etat dans le cadre l'épidémie de covid-19,

Considérant le projet de prime exceptionnelle du Département des Deux-Sèvres aux agents des SAAD,

Depuis le 13 juin 2020, les collectivités ont la possibilité de verser une prime exceptionnelle aux agents publics affectés dans les services d'aide à domicile et les services de soins infirmiers à domicile particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19. Son montant fixé par décret est plafonné à 1000 euros par agent.

La prime est versée au personnel ayant exercé leurs fonctions entre le 1^{er} mars et le 30 avril 2020. Cette prime est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu. Elle est cumulable avec toutes autres indemnités (RIFSEEP, IHTS, ...).

Les modalités d'attribution de la prime exceptionnelle sont déterminées par l'organe délibérant.

Il est proposé d'instaurer cette prime aux aides à domicile/auxiliaires de vie et aides-soignantes/infirmières ayant travaillé au domicile des usagers sur la période du 1^{er} mars au 30 avril, selon les modalités suivantes :

- Une partie fixe de 500 € pour les agents présents sur la période concernée.
- Une partie variable calculée sur la base de 5.68 € par demi-journée travaillée plafonnée à 500 euros.
- Versement de la prime en une seule fois en 2020 en juillet.

Une partie versée par le département selon les modalités qu'il déterminera.

La présente délibération détermine le montant maximum versé à chaque agent. La participation du Conseil Départemental 79, viendra, le cas échéant, en déduction des montants attribués.

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'adopter les modalités d'attribution définies ci-dessus ;**
- **D'imputer les recettes/dépenses sur le budget de rattachement du poste.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.2.20 FIXATION DU CUF 2019 : Coût unitaire de fonctionnement pour les mises à disposition de service

Rapporteur : Martine CHARGE-BARON

Agent référent : Murielle BOUET-GIRARDEAU

Commentaire : il s'agit d'établir le coût unitaire de fonctionnement 2019 prévu par la convention de mutualisation et de solidarité territoriale pour le remboursement des mises à disposition de service entre le CIAS et les communes membres et/ou leur CCAS.

VU la délibération n°14097 du 16 octobre 2014 donnant autorisation de signer une convention mutualisation et de solidarité territoriale avec les communes membres ;

VU la convention de mutualisation et de solidarité territoriale du 16/10/2014 fixant les modalités de remboursement de la mise à disposition de services entre le Centre Intercommunal d'Action Sociale et les communes membres et/ou leur CCAS ;

En vertu de l'article 4 de la convention, le coût unitaire de fonctionnement est calculé à partir des charges de personnel et frais assimilés ; il est constaté par délibération du Conseil Intercommunal d'Action Sociale chaque année pour chaque service concerné.

Calcul du coût unitaire de fonctionnement 2019 des mises à disposition descendantes :

Les mises à disposition de services descendantes portent sur les services mis à disposition des communes membres ou leur C.C.A.S de façon permanente.

Le CUF comprend :

- l'intégralité des salaires et charges (Traitement de base, régime indemnitaire, cotisations patronales, d'action sociale, visite médicale, assurance statutaire) des agents concernés par la mise à disposition,

Auquel est ajouté

- un cout forfaitaire de gestion établi sur la base des couts globaux de fonctionnement de la Direction des Ressources humaines, rapportés au nombre total d'agents gérés (base au 01/01/2019 : 559 agents en personnes physiques), soit un cout forfaitaire de gestion de 997.24 € par agent.

Le CUF du service concerné est établi sur la base d'un coût moyen identique pour toutes les collectivités bénéficiaires.

Services concernés	CUF 2019
ALT-CHU	23.40 € / h

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais:

- de fixer le CUF 2019 selon la proposition ci-dessus pour application de la convention de mutualisation et de solidarité territoriale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder à la mise en recouvrement des sommes engagées auprès des communes membres signataires de la convention et bénéficiaires des mises à disposition de service et de signer tout document afférent;
- d'imputer les recettes sur le budget de rattachement du service concerné.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.3. AFFAIRES GENERALES

2.3.21 Modification de la délégation au Président relative aux marchés publics

Rapporteur : Martine CHARGE BARON
Agents référents : Lydie GATARD / Lucie PEROCHEAU

Commentaire : il s'agit de modifier la délégation au Président du CIAS concernant les marchés publics.

Vu l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles relatif notamment à la délégation au président du CIAS de la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics ;

Vu la délibération du conseil d'administration n°14037-1 en date du 26/06/2014 relative aux délégations de compétence au Président et à la Vice-Présidente du CIAS du Bocage Bressuirais.

En 2014, la délégation consentie au Président ou à la vice-présidente pour la préparation, passation, exécution et règlement des marchés passés selon la procédure adaptée prévue à l'article 26 du code des marchés publics avait été limitée à 90 000 € HT.

Il s'agit donc d'enlever ce seuil et de déléguer au Président ou à la Vice-présidente la préparation, passation, exécution et règlement de l'ensemble des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée, comme le prévoit l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Il est proposé au Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais

- **de déléguer au Président ou à la Vice-présidente la préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services passés selon la procédure adaptée en application de l'article R 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;**
- **de modifier en conséquence le régime de délégation défini par la délibération du conseil d'administration n°14037-1 en date du 26/06/2014 en ce qui concerne les marchés publics.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.4. MAINTIEN A DOMICILE

2.4.22 Tarif CPAM

Rapporteur : Martine CHARGE BARON

Agent référent : Marie VINCENDEAU

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie finance, au rythme de 4 ou 5 dossiers par an, de l'aide à domicile pour des usagers du SAAD. Il s'agit de personnes n'ayant pas fait valoir leurs droits à la retraite et qui ont besoin d'aides compte-tenu d'un contexte social précaire.

Il convient donc de déterminer un tarif à compter du 1^{er} mai 2020.

Afin de gagner en lisibilité, il est proposé d'aligner le tarif CPAM sur le plein tarif.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

2.4.23. SAAD et SSIAD : Avenant n°1 Convention avec le CEFRAS dans le cadre de l'analyse professionnelle

Rapporteur : Martine CHARGE BARON

Agent référent : Lydie GATARD

Commentaire : Il s'agit d'autoriser la signature d'un avenant à la convention avec le CEFRAS pour l'année 2020 dans le cadre de l'analyse de la pratique professionnelle des agents des services SAAD et SSIAD.

VU la délibération n° 2019-108 du conseil d'administration du CIAS du 19 décembre 2019 relative à la signature d'une convention avec l'organisme CEFRAS ;

Une convention a été signée avec le CEFRAS pour l'analyse de la pratique professionnelle des agents du SAAD et du SSIAD pour l'année 2020.

Ce temps d'échange vise à les aider à réfléchir sur leur façon d'intervenir, comprendre leurs relations interprofessionnelles, les amener à s'interroger et décoder les interventions de chacun.

Pendant la période de confinement liée au COVID, des séances ont été annulées et ne pourront être reportées compte-tenu des plannings de chacun.

Il est donc proposé de modifier les termes de la convention comme suit :

- Frais de formation : 200 € par séance soit 200 € * 18 séances = 3 600 €.
- Frais de déplacement de l'intervenante : 270 €.

Soit un total de **3 870 € pour l'année 2020** imputés à **50% sur le budget du SSIAD et 50% sur le budget du SAAD.**

Il est proposé au Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Bocage Bressuirais :

- **D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer l'avenant n° 1 à la convention avec le CEFRAS pour l'organisation de 18 séances d'analyse de la pratique professionnelle sur l'année 2020.**
- **D'imputer les dépenses à 50 % sur le budget du SSIAD et à 50 % sur le budget du SAAD.**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE, à l'unanimité :
D'ADOPTER cette délibération.**

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR INFORMATION : DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

ANNEE 2020 :

D-2020-	Date de décision	Service émetteur	Thématique	Contenu	Rendu exécutoire
D-2020-01	11/03/2020	Repas à domicile	Location véhicules	Location de deux véhicules frigorifiques sans chauffeur – Attribution du marché à la société PETIT FORESTIER à Cholet – 3 ans reconductible 1 fois	11/03/2020